

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26313854

Déposé
26-02-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0422806766

Nom(en entier) : **STOCKMEIER CHEMICALS BELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de la Station 17
: 1300 Wavre**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le dix-huit février deux mille vingt-six.

(...)

Devant **Yorik DESMYTTERE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la
société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,
S'EST REUNIEL'assemblée générale extraordinaire de la société "STOCKMEIER CHEMICALS BELUX", ayant son
siège à 1300 Wavre, Rue de la Station 17, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Réduction du capital.L'assemblée décide de réduire le capital par apurement des pertes subies, conformément à l'article
7:210 du Code des sociétés et des associations, à concurrence de 492.523,48 EUR, pour le ramener
de 14.487.500,00 EUR à 13.994.976,52 EUR, sans annulation d'actions.**DEUXIEME RESOLUTION: Constatation de la réalisation de la réduction de capital.**

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Modification des statuts.Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions qui précèdent, l'assemblée décide de
remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :*"Le capital est fixé à treize millions neuf cent nonante-quatre mille neuf cent septante-six euros
cinquante-deux cents (€ 13.994.976,52). Il est représenté par quatre-vingt mille deux cent quatre-
vingt-six (80.286) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, numérotés de 1 à
80286, représentant chacune 80.286ème du capital, intégralement libérées. Toutes les actions sont
strictement identiques et confèrent les mêmes droits et privilèges aux actionnaires."***QUATRIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.**

(...)

CINQUIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des
statuts).*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits
d'Enregistrement.***Yorik DESMYTTERE**
Notaire